



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par Mme

Réf. :

Paris, le **07 AOUT 2018**

**Maître Allan SCHINAZI**  
174 rue de Courcelles  
75017 Paris

Maître,

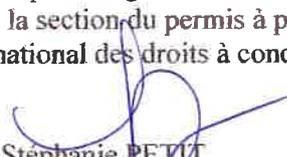
Par courrier en date du 7 juin 2018, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 9 et 10 mars 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de huit points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur,  
et par délégation,  
la cheffe de la section du permis à points  
du bureau national des droits à conduire

  
Stéphanie PETIT